



REGLEMENT INTERIEUR

Pour tous

- 1- Tout nouvel adhérent doit :
 - Remplir la fiche d'inscription
 - la fiche d'autorisation (pour les mineurs)
 - S'affranchir de sa cotisation

- 2- Toute personne pourra venir participer gratuitement et sans engagement au premier cours. La cotisation devra être réglée et les fiches remplies, dès le début du deuxième cours.
Aucune cotisation ne sera remboursée en cours d'année (excepté pour les cas particuliers : déménagement, maladie...)

- 3- Aucune personne non inscrite au cours, y compris les parents, ne sera acceptée dans la salle pour ne pas perturber les cours et pour des raisons de sécurité.

- 4- Les inscriptions pourront se faire toute l'année.

Pour la section enfant-ado

- 5- Les personnes qui accompagnent les enfants doivent impérativement :
 - Respecter les horaires.
 - S'assurer de la présence de l'animateur dans la salle avant de les laisser afin qu'il ne reste pas seul si le cours est annulé.
 - Attendre la fin des cours à l'extérieur de la salle.

- 6- Tout comportement qui empêcherait le bon fonctionnement des cours sera signalé aux parents.
En cas de récidives, l'exclusion pourra être examinée par le bureau qui ne reviendra pas sur les décisions prises.

- 7- Il n'y a pas de cours pendant les vacances et les jours fériés.

Le respect du présent règlement aidera à garantir le bon fonctionnement des cours et ceci pendant toute l'année.